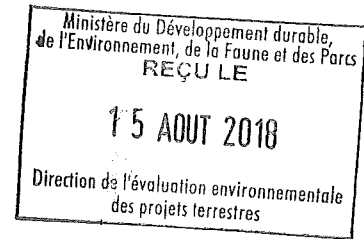




36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0
T. 819.363.6363 | F. 819.363.6399
www.eolientemiscouata.com



13 août 2018

Monsieur Denis Talbot
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
Et de la lutte contre les changements climatiques
675, Boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de modification du décret 827-2013 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation pour le parc éolien de Témiscouata

Monsieur,

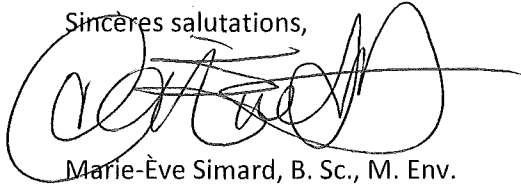
Par la présente, nous vous faisons la demande de modifier la condition 6 de notre décret 827-2013. Le deuxième paragraphe de la condition 6 se lit comme suit : « *Le suivi du climat sonore doit être effectué dans l'année suivant la mise en service du parc éolien et répété après cinq, dix et quinze ans d'exploitation* ». Puisque le parc éolien de Témiscouata est loin de toute habitation, qu'aucune plainte n'a été reçue relativement au bruit et que le suivi du climat sonore démontre le respect des exigences, nous aimerions modifier cette phrase pour la phrase suivante : « *Le suivi du climat sonore doit être effectué dans l'année suivant la mise en service du parc éolien. En cas de plainte concernant le bruit, le système de réception, de documentation et de gestion des plaintes inclu dans le Programme de suivi devra être appliqué.* »

Les suivis sonores du parc éolien réalisés dans les deux premières années suivant la mise en service du parc, soit du 10 au 13 juillet 2015 (TMAUI-01 et TMAUI-02) et du 19 au 21 juillet 2016 (TMAUI-03), n'ont montré aucun dépassement de la norme applicable.

Afin de compléter l'analyse de la demande de modification du décret, vous trouverez joints à la présente une déclaration du demandeur à jour pour Éoliennes Témiscouata S.E.C. ainsi qu'un chèque au montant de 1386\$.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Ève Simard', written over a horizontal line.

Marie-Ève Simard, B. Sc., M. Env.
Chargée de projets, environnement
Boralex, inc.

p.j. Déclaration du demandeur de Éoliennes Témiscouata S.E.C.
Chèque au montant de 1386\$

Le registraire a supprimé ces informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).